

« MAKE THE CHOICE » Fiche Mandat Coach

Le mandat en bref : 100 jeunes → 100 projets → 100 coachs

« MAKE THE CHOICE », c'est permettre à 100 jeunes de 18 à 30 ans, sans formation (n'ayant pas validé de diplômes d'études supérieures, bac maximum) et sans réseau de réaliser un projet d'entrepreneuriat par l'accès à du coaching et aux outils nécessaires pour développer leurs projets.

Pour accompagner ces jeunes, nous recrutons 100 chefs d'entreprise qui s'engagent dans un mandat de coach le temps d'une saison. (De février à septembre)

Quelles qualités pour être coach ?

Aimer transmettre, avoir l'esprit d'entreprise et le goût des autres.

Disponibilité

➤ Au démarrage de l'action (1er février/3 mars)

- Visionnage de l'ensemble des vidéos déposées par les porteurs de projet (vidéos d'environ 1'20 chacune). Vote et sélection des projets que vous souhaiteriez accompagner.
- ½ journée d'atelier coaching à Thecamp le 26 février de 13h30 à 19h
- Le 14 mars de 17h à 21h, participation au speed dating permettant aux porteurs de projet de choisir leur coach

➤ Pendant le coaching

2 heures par semaine à partir de l'attribution de votre jeune (au mois de mars et jusqu'à la fin de la saison début septembre), en présentiel ou à distance pour assurer un suivi régulier du futur jeune entrepreneur.

Une présence sur les événements de « MAKE THE CHOICE » : les auditions, les différents ateliers, le weekend à thecamp, l'Assemblée Générale de l'UPE13 au mois de juin, le Forum des Entrepreneurs le 6 septembre 2019.

La mission

- Accompagner le jeune dans le développement et la réussite de son projet. L'accompagnement ne sera pas technique mais humain : motivation, confiance en soi...
- Transmettre les valeurs liées à l'entrepreneuriat : le leadership, le sens des responsabilités, l'autonomie, la créativité, la solidarité...
- Nous alerter sur des besoins spécifiques (décrochage, besoin particulier).

Le dispositif

« MAKE THE CHOICE » sera structuré autour de 5 phases :

➤ **PHASE 1 - RECRUTEMENT DES PORTEURS DE PROJETS**

- 1) Lancement de l'appel à candidature – 1er février 2019
- 2) Réception des candidatures jusqu'au 3 mars 2019
- 3) Vote et sélection des vidéos jusqu'au 11 mars 2019
- 4) Speed dating coachs/candidats le 14 mars 2019
- 5) Attribution des coachs semaine du 22 mars 2019

➤ **PHASE 2 - LES AUDITIONS**

Du 24 au 26 avril 2019, 3 demi-journées seront organisées pour sélectionner 25 candidats sur les 100 porteurs de projets du départ.

Les 75 porteurs de projet qui ne seront pas retenus seront dirigés vers un parcours d'accompagnement pour faire avancer leur projet. Nous construirons ce parcours spécifique avec les structures partenaires. Ils bénéficieront de leur coach et seront invités à participer à l'ensemble des événements « MAKE THE CHOICE ».

Les 25 candidats sélectionnés bénéficieront d'accompagnement spécifique pour structurer leur projet et pour se préparer à la prochaine étape.

➤ **PHASE 3 – Weekend en immersion à The camp**

2 jours de challenge et de co-construction pour les 25 porteurs de projets sélectionnés (7-8 juin 2019)

Au programme : ateliers créatifs et de développement personnel

Un comité technique se réunira à l'issue du weekend pour désigner 10 finalistes qui participeront à la prochaine étape.

➤ **PHASE 4 - ASSEMBLEE GENERALE UPE13 – PRESENTATION DES 10 CANDIDATS**

Les 10 finalistes présentent leur projet lors de l'Assemblée Générale de l'UPE13 (juin 2019)

➤ **PHASE 5 – LES 5 LAUREATS**

A l'issue de l'assemblée générale, un comité technique se réunira pour désigner les 5 lauréats qui seront présentés lors du Forum des Entrepreneurs le 6 septembre 2019.

Critères de sélection

- Avoir déposé, dans les délais impartis, un dossier de candidature auprès de l'UPE13 dûment complété et signé, accompagné de l'ensemble des pièces et attestations demandées.
- S'il n'est pas le représentant légal de l'entreprise, être désigné par le représentant légal ou le Conseil d'Administration de l'entreprise pour exercer cette fonction,
- Par sa société, être adhérent de l'UPE 13 à jour d'une cotisation représentative de la réalité économique de l'entreprise, ou le cas échéant de l'ensemble des entreprises, dont il relève,
- Pour les candidats ayant cessé leur activité professionnelle, être adhérent à titre personnel de l'UPE 13
- Avoir des qualités propres : moralité (devoir de réserve, discrétion...), motivation, disponibilité, expérience, compétence.

Le candidat est informé de ce que sa candidature sera soumise à un processus de sélection prenant en compte de multiples facteurs.

Pour en savoir plus sur ce mandat, contactez l'UPE 13 :

Edith RIGAUD-LASPERCHES – rignaud@upe13.com

Valérie COHEN - cohen@upe13.com